

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

**Arrêté du 26 février 2010 fixant le nombre de places offertes au concours
sur épreuves professionnelles de contrôleur principal des travaux publics de l'Etat**

NOR : *DEVL1005035A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 26 février 2010, le nombre de places offertes au concours sur épreuves professionnelles de contrôleur principal des travaux publics de l'Etat est fixé à 75.

Ces places sont réparties de la façon suivante :

Domaine aménagement et infrastructures terrestres : 63 ;

Domaine aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires : 8 ;

Domaine phares et balises et sécurité maritime : 4.